

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle des BOE - Bénéficiaires de l'obligation d'emploi – Dessinateur-trice gestionnaire et indicateurs patrimoniaux

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements de techniciens de recherche et formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle des BOE – Dessinateur-trice gestionnaire et indicateurs patrimoniaux, organisé par l'Université Clermont Auvergne est composée ainsi qu'il suit :

*Monsieur BRUN Maurice, Ingénieur d'études classe normale, Université Clermont Auvergne
Madame BEX Aline, Technicienne de recherche et formation, Université Clermont Auvergne
Madame CARNAL Megan, Ingénieure d'études, Université Clermont Auvergne
Madame BLONDEAUX Odile, Attachée de l'administration de l'Etat, Rectorat de Clermont-Ferrand.*

Article 2 : Le Président de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 mai 2023

Le Président,

Professeur Mathias BERNARD

